

**GOVERNANCE**

■ **Un après la publication de son code de gouvernement d'entreprise, l'association des valeurs moyennes, MiddleNext, a publié un rapport d'étape. Deux tiers des 75 sociétés retenues dissocient les rôles de président du conseil et de dirigeant opérationnel.**

# Les PME cotées parfois plus vertueuses que le CAC 40

Souvent donnée en exemple, la gouvernance des poids lourds du CAC 40 n'a rien à envier à celle des PME cotées, d'après un rapport présenté hier par MiddleNext. L'association des valeurs moyennes françaises a demandé à Pierre-Yves Gomez et Zied Guedri, professeurs à l'EM Lyon et membres de l'Institut français de gouvernement des entreprises (IFGE), de rédiger un bilan chiffré sur les entreprises se réclamant de son jeune code de gouvernement d'entreprise, publié en décembre 2009.

Le résultat est parfois surprenant : les deux tiers des 75 sociétés retenues dissocient les rôles de président du conseil et de dirigeant opérationnel, quand seuls 27 % des entreprises du CAC 40 peuvent en dire autant. La séparation des fonctions de direction et de contrôle est pourtant régulièrement avancée comme étant une « bonne pratique » par les experts en gouvernance d'entreprise. Mieux, 24 % des sociétés de l'échantillon étudié dans le rapport ne versent aucun jeton de présence à leurs administrateurs. Une situation sans doute un peu excessive, reconnaît Pierre-Yves Gomez, mais qui souligne l'impressionnant écart entre grandes entreprises cotées et valeurs petites et

**des PME étudiées ne versent aucun jeton de présence à leurs administrateurs.**

moyennes (VAMP). Les jetons de présence moyens perçus par les administrateurs du CAC 40 ont atteint 64.000 euros en 2009, selon une récente étude du cabinet de recrutement Russell Reynolds Associates. Dernier exemple : 60 % des entreprises sondées par le rapport de l'IFGE ne sont pas concernées par les parachutes dorés. En d'autres termes, 6 VAMP sur 10 étudiées ne prévoient pas de verser des indemnités de départ à leur dirigeant en cas de démission ou de renvoi par le conseil d'administration. Le code Afep-Medef limite ces indemnités à deux ans de rémunération globale (fixe et variable) pour les dirigeants opérationnels, une recommandation appliquée à la lettre par une grande partie des entreprises de l'indice vedette parisien.

« Les codes de gouvernance ont été faits à partir de sociétés où les dirigeants n'ont pas de parts significatives dans leur entreprise », lance Caroline Weber, directrice générale de MiddleNext. « A partir d'un tout petit échantillon, on déduit souvent de grands principes, sans porter attention aux spécificités des valeurs moyennes. » D'où, selon elle, un excès de codes et de réglementa-

tions quasi impossibles à appliquer pour des sociétés de plus petite envergure, ou même de taille intermédiaire. « Il n'est pas raisonnable de définir des règles générales de gouvernance sans tenir compte de la structure de capital et de la manière dont les entreprises sont déjà organisées », renchérit le rapport de l'IFGE dans sa conclusion.

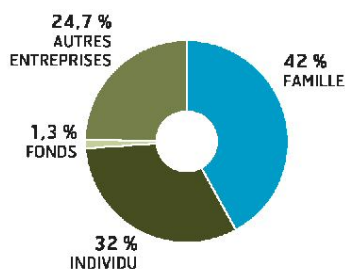
Force est de reconnaître que les sociétés de l'échantillon et celles du CAC 40 appartiennent à des univers différents. Le chiffre d'affaires moyen des entreprises ayant adopté le code MiddleNext s'élève à 236 millions d'euros, alors que celui des sociétés du CAC 40 a été de 30 milliards d'euros en 2009. Une forte proportion des sociétés étudiées présente un caractère patrimonial, avec des familles ou des holdings détenant en moyenne 38 % des parts du capital. Dans le même ordre d'idées, près d'un tiers des entreprises ont pour actionnaire dominant (soit plus de 33 % du capital) un entrepreneur fondateur et 42 % sont dominées par une seule et même famille. De quoi, en principe, assurer la concordance de vues entre l'actionnariat et la gestion de l'entreprise.

**MATHIEU ROSEMAIN**

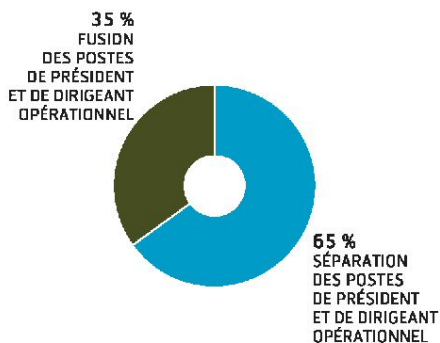
24%

**LA GOUVERNANCE DES VALEURS MOYENNES FRANÇAISES**

LES ACTIONNAIRES DOMINANTS



LE CUMUL DES FONCTIONS



LES JETONS DE PRÉSENCE PAR ADMINISTRATEUR, EN EUROS

MOYENNE	8.782
MÉDIANE	6.125
ÉCART TYPE	9.774
MINIMUM	0
MAXIMUM	48.400

SUR UN ÉCHANTILLON DE 75 SOCIÉTÉS COTÉES DES COMPARTIMENTS B ET C D'EURONEXT PARIS

« LES ÉCHOS » / SOURCE : IFGE/MIDDLNEXT